

 <p><i>Humanités</i></p> <p>UTBM F 90010 Belfort Cedex tél. 03.84.58.31.75 fax. 03.84.58.31.78 e-mail <prénom.nom>@utbm.fr http://www.utbm.fr</p>	<p>GE 07</p> <p>Gestion financière et de l'investissement</p> <p>Deuxième partiel</p> <p>Durée : 1 heure 30 + 5 minutes de lecture des questions</p>
<p>Christian GIRARDOT</p>	<p>Mercredi 11 janvier 2012</p>

Le sujet comporte sept dossiers. Les sept dossiers sont indépendants. Toutes les questions sont indépendantes.

Consignes :

- *Les documents de cours, les documents de TD, les documents d'examens antérieurs, les traducteurs électroniques, les ordinateurs portables, les téléphones mobiles et les tablettes ne sont pas autorisés.*
- *Les annexes ne servent qu'à traiter les questions spécifiées.*
- *Vous signerez chaque copie utilisée et la première page des annexes restituées.*
- *Vous veillerez à la présentation de la copie.*
- *Vous séparerez distinctement les différents dossiers.*
- *Vous n'utiliserez ni le stylo rouge, ni le crayon de papier.*

« Carmat lance une augmentation de capital de 25,5 millions d'euros », Chantal Houzelle, *Les Échos*, mardi 12 juillet 2011

Travail à faire :

1. Définir simplement ce qu'est Alternext [1 point].
2. Enregistrer début août 2011 – selon la technique du livre-journal – dans le système d'information de la société Carmat la souscription des 276 709 actions nouvellement émises au prix unitaire de 106 euros. La valeur nominale des actions Carmat est de quatre euros. Le versement des fonds n'est pas demandé [1,5 point].
3. Reproduire et compléter le tableau de variation des capitaux propres ci-après. Le capital social de la société Carmat s'élevait à 153 900 euros avant augmentation de capital. La valorisation de l'actif net comptable de la société Carmat, avant augmentation de capital, s'appuie sur la valorisation boursière décotée d'une prime de risque de 40 % [1,5 point].

	Nombre d'actions	Valeur unitaire	Valeur totale
Valeur de l'actif net comptable de la société avant augmentation de capital			
+ Valeur des apports nouveaux			
= Valeur de l'actif net comptable de la société après augmentation de capital			

4. Définir simplement ce qu'est Oséo [1 point].
5. Enregistrer courant juillet 2011 – selon la technique du livre-journal – dans le système d'information de la société Carmat la notification de l'avance conditionnée accordée par Oséo. Le virement bancaire de l'avance conditionnée n'est pas demandé [1 point].
6. Enregistrer courant juillet 2011 – selon la technique du livre-journal – dans le système d'information de la société Carmat la notification de la subvention d'investissement accordée par le Conseil régional d'Île-de-France. Le virement bancaire de la subvention d'investissement n'est pas demandé [1 point].

« Moviken s'introduit en Bourse », Romain Lepetit, *Les Échos*, mardi 12 juillet 2011

Travail à faire :

1. Définir simplement ce qu'est le marché libre [1 point].
2. Définir simplement ce qu'est un fonds d'investissement [1 point].
3. Relever les causes qui amènent le dirigeant de la société Moviken à s'introduire en Bourse [1 point].

« Informatique : Acteos pourrait se retirer de la cote », Olivier Ducuing, *Les Échos*, jeudi 4 août 2011

Travail à faire :

1. Pourquoi le président de la SSII Acteos entend-il éventuellement se retirer de la Bourse [1 point] ?
2. Enregistrer – selon la technique du journal – dans le système d’information de la société Generix Group l’affectation par l’assemblée générale du résultat réalisé à la clôture de l’exercice au 30 juin 2011 [1 point].

« Bull consolide un peu plus son capital social avec l’arrivée du FSI à hauteur de 5 % », Romain Gueugneau, *Les Échos*, vendredi 5 août 2011

Travail à faire :

1. Définir simplement ce qu’est le FSI [1 point].
2. Quels sont les avantages attendus par le P-DG de Bull de l’entrée au capital de la SSII du FSI [1 point] ?

« Air Liquide, premier groupe français à émettre en yuans », extrait, Laurence Bollack et Gabriel Gresillon, *Les Échos*, vendredi 9 septembre 2011

Travail à faire :

1. Enregistrer début septembre 2011 – selon la technique du livre-journal – dans le système d’information du groupe Air Liquide la souscription de l’emprunt obligataire émis sur le marché financier de Hong Kong [1 point].
2. Enregistrer début septembre 2012 – selon la technique du livre-journal – dans le système d’information du groupe Air Liquide la première échéance de l’emprunt obligataire souscrit en septembre 2011 [1 point].

« Les *business angels* veulent séduire les cadres salariés et les épargnants », Anne Drif, *Les Échos*, lundi 28 novembre 2011

Travail à faire :

1. Définir simplement ce que sont les *business angels* [1 point].
2. Préciser les motivations qui pourraient inciter les épargnants retraités et les cadres en activité à rejoindre un réseau de *business angels* [1 point].

« Desserts surgelés : Boncolac achète Générale Pâtissière », Laurent Marcaillou, *Les Échos*, lundi 5 décembre 2011

Travail à faire :

1. Enregistrer début décembre 2011 – selon la technique du livre-journal – dans le système d'information de la société Boncolac le rachat de la majorité du capital de la société Générale Pâtissière. L'acquisition a été réalisée au moyen d'un virement bancaire [1 point].
2. Enregistrer début juin 2010 – selon la technique du livre-journal – dans le système d'information de la société Générale Pâtissière la facture relative à la construction de la nouvelle usine de Rivesaltes [1 point].

Extrait du plan de comptes commun à tous les enregistrements demandés

Numéros des comptes	Intitulés des comptes
101	Capital social
1041	Primes d'émission
110	Report à nouveau créditeur
119	Report à nouveau débiteur
120	Résultat de l'exercice créditeur
129	Résultat de l'exercice débiteur
...	...
131	Subvention d'investissement
145	Amortissements dérogatoires
...	...
161	Emprunts obligataires convertibles
163	Autres emprunts obligataires
164	Emprunts auprès des établissements de crédit
1674	Avances conditionnées
...	...
205	Concessions, brevets et droits similaires
213	Constructions
215	Installations techniques, matériel et outillage industriels
...	...
261	Autres participations
271	Autres titres immobilisés
...	...
401	Fournisseurs
404	Fournisseurs d'immobilisations
...	...
4411	État – Subventions d'investissement à recevoir
443	État – Opérations particulières
44566	État – TVA déductible sur autres biens et services
44562	État – TVA déductible sur immobilisations
4563	Actionnaires – Versements reçus sur augmentation de capital
462	Créances sur cessions d'immobilisations
...	...
503	Valeurs mobilières de placement
512	Banque
...	...
6611	Intérêts des emprunts
6616	Intérêts bancaires
6752	Valeur comptable nette des immobilisations corporelles cédées
68112	Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles
...	...
7752	Produits des cessions d'immobilisations corporelles

Carmat lance une augmentation de capital de 25,5 millions d'euros

Chantal Houzelle, *Les Échos*, mardi 12 juillet 2011

Concepteur du premier cœur artificiel totalement implantable au monde, la société Carmat a « emballé » Alternext depuis son introduction en juillet 2010. Sa capitalisation a explosé de 672 %, pour atteindre 657 millions d'euros ! Hier soir, la société française a obtenu le feu vert de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) pour lancer une augmentation de capital, afin de financer les prochaines étapes clefs qui suivront la première implantation chez l'homme, programmée à la fin de cette année. « *Ce montant sera suffisant jusqu'à la mise sur le marché européen de notre bio-prothèse cardiaque, qui est planifiée vers la mi-2013* », explique Marcello Conviti, directeur général de Carmat.

Pour franchir la prochaine étape cruciale, à savoir le démarrage des essais cliniques sur une vingtaine de patients atteints d'insuffisance cardiaque terminale, la société Carmat doit impérativement obtenir l'autorisation de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps). Dès l'obtention du feu vert de l'Afssaps, la première implantation sur un patient dont le pronostic vital est engagé, sera vraisemblablement tentée par l'inventeur de ce cœur artificiel, le professeur Alain Carpentier de l'Hôpital parisien Georges-Pompidou. « *Les résultats des tests pratiqués sur le modèle intégré du cœur artificiel Carmat renforcent mon capital de confiance en notre prothèse, qui est une véritable solution au défi que pose l'insuffisance cardiaque terminale, chez les malades ne pouvant bénéficier des systèmes classiques d'assistance cardiaque* », estime le professeur Alain Carpentier, par ailleurs directeur scientifique de Carmat.

« *Pour être en mesure d'offrir cette possibilité aux patients, dès les essais cliniques et pouvoir assurer l'assistance à domicile, ce système sera disponible début 2012, alors que nous l'avions initialement programmé à la fin de l'année prochaine* », souligne le directeur général de Carmat. La stratégie de développement de Carmat vient une nouvelle fois d'être validée par Oséo. En avance sur son programme, la société Carmat percevra dans les semaines qui viennent un versement anticipé de 1,7 million d'euros en avances conditionnées de la part d'Oséo. Le Conseil régional d'Île-de-France a par ailleurs décidé d'accorder une subvention d'investissement de 3,6 millions d'euros. Si tout se passe comme prévu, Oséo validera une nouvelle étape clef en novembre pour au moins six millions d'euros.

Moviken s'introduit en Bourse

Romain Lepetit, *Les Échos*, mardi 12 juillet 2011

La société Moviken, spécialisée dans les systèmes d'information pour les voyageurs, a finalisé lundi 4 juillet son entrée sur le marché libre de la Bourse de Paris. Selon Jean-Claude Degand, son P-DG, cette démarche offrira à sa société plus de visibilité. « *Nous avons pour clients de grands groupes de transport et des industriels comme Citroën. Nous avons voulu renforcer notre notoriété et donner à nos partenaires la transparence nécessaire quant à la solvabilité de l'entreprise* ».

Mais cette introduction en Bourse est aussi un moyen de lever des fonds auprès d'investisseurs. Moviken va ainsi bénéficier d'un apport en capital de deux millions d'euros de la part du fonds d'investissement Arkeon Finance, dirigé par Robert de Vogüé.

Basée à Champs-sur-Seine (Seine-et-Marne), la société Moviken, créée en février 2003, a réalisé un chiffre d'affaires de 4,8 millions d'euros en 2010 – soit trois fois plus que celui enregistré en 2009 – et emploie 55 salariés. La société conçoit notamment des serveurs de navigation et de calcul d'itinéraires, des bornes d'informations dans les gares ou encore des systèmes de régulation des réseaux de transports. Elle possède également deux filiales, Moviken-SLE basée à Biot (Alpes-Maritimes) et Moviken Ltd à Londres (Grande-Bretagne).

« *Nous vivons tous un bouleversement engendré par deux facteurs : la révolution numérique et l'urgence environnementale. Moviken se place au croisement de ces deux évolutions*, ajoute Jean-Claude Degand. *Dans ce contexte, nous avons pour ambition d'émerger parmi les champions européens dans le domaine des technologies vertes de l'information* ».

Informatique : Acteos pourrait se retirer de la cote

Olivier Ducuing, *Les Échos*, jeudi 4 août 2011

Avec une croissance de son chiffre d'affaires de 31 % au cours du premier semestre, Acteos peut faire des envieux. La SSII roubaisienne [Son siège social se trouve à Roubaix dans le Nord, Ndr], spécialiste des progiciels d'optimisation des flux logistiques, a multiplié par trois ses prévisions les plus optimistes. L'éditeur informatique tire les dividendes d'une réorganisation interne, et du renforcement de ses équipes de développement au Liban, pays d'origine du fondateur de l'entreprise, Joseph Felfeli.

La performance d'Acteos, qui avait été affectée il y a quelques années par une acquisition en Allemagne, source d'un important contentieux, est aujourd'hui nettement améliorée. Le marché allemand devient même un relais de croissance important pour Acteos, qui a vu ses ventes progresser de 41 % outre-Rhin. En France, l'activité reste dynamique, avec la conclusion de contrats avec plusieurs nouveaux clients très significatifs (Goodyear, Cora Belgique ou encore les champagnes Perrier-Jouët). Acteos s'est par ailleurs implanté en Amérique du Nord à travers un réseau de partenaires, et il en attend des retombées rapides. En parallèle, Joseph Felfeli se dit aujourd'hui prêt à mener de nouvelles opérations de croissance externe.

Pour autant, Euronext, où 40 % du capital social d'Acteos sont cotés, est loin de traduire cet essor. Le cours, monté jusqu'à 3,20 euros, est retombé autour de 2,80 euros. « *Si, fin 2012, nous respectons nos engagements de croissance, et c'est bien parti, et que la Bourse ne valorise pas ces résultats, le retrait de la cote sera une nécessité* », indique aux *Échos*, Joseph Felfeli. Ce dernier estime que le cours d'Acteos souffre des déboires de son plus proche concurrent, Generix Group.

La société Generix Group, présidée par Jean-Charles Deconninck, est basée à Villeneuve-d'Ascq (Nord). Elle traverse en effet de sérieuses turbulences. Generix Group a vu son chiffre d'affaires décroître de 2,4 % en 2010-2011 (66,2 millions d'euros au 30 juin, effectif ramené à 515 collaborateurs, environ 6 000 clients dans 30 pays). Generix Group a annoncé fin juillet une nouvelle perte nette de 5,7 millions d'euros, après un précédent exercice déjà déficitaire de 2,8 millions d'euros.

Après un accord avec les banquiers négocié en janvier dernier, une nouvelle levée de fonds se révèle donc indispensable pour Generix Group afin de financer l'exercice 2011-2012. Une augmentation de capital de 8,2 millions d'euros sera proposée à l'assemblée générale du 15 septembre, sous réserve de l'approbation de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers). Le fonds d'investissement parisien Pléiade Investissement (premier actionnaire de Generix Group) a prévu de la souscrire intégralement, si aucun autre actionnaire ne se manifestait, ce qui donnerait la majorité absolue (56,7 % des droits de vote).

Bull consolide un peu plus son capital social avec l'arrivée du FSI à hauteur de 5 %

Romain Gueugneau, *Les Échos*, vendredi 5 août 2011

Le FSI continue ses emplettes dans les nouvelles technologies. Après avoir investi près d'un milliard d'euros dans des entreprises du secteur électronique (Altis, Gemalto, Soitec et STMicroelectronics), il a annoncé hier l'acquisition de 5 % du capital social de la société française de services informatiques Bull, pour un montant de 25 millions d'euros. Le FSI « signifie ainsi son soutien à la stratégie de croissance [du groupe], qu'il est prêt à soutenir si nécessaire ». Le FSI devient ainsi le troisième actionnaire de référence du groupe Bull, derrière le fonds d'investissement Crescendo Industries (22 %) et l'opérateur de télécommunications France Télécom (8 %) mais devant le groupe japonais d'électronique NEC (2 %). Le FSI demandera la nomination d'un administrateur au sein du conseil, qui compte pour l'instant douze membres.

L'initiative du FSI n'est pas surprenante. Les deux parties étaient déjà en contact avant l'arrivée de Philippe Vannier à la tête de Bull en mai 2010. « *Le FSI agit en investisseur avisé, commente le P-DG de Bull. Il voulait investir dans un secteur stratégique. C'est une très bonne chose pour nous* ».

Outre une plus grande stabilité du capital de Bull, Philippe Vannier y voit aussi un signal fort envoyé à ses clients. « *Pour une entreprise qui veut externaliser la réalisation de ses systèmes numériques critiques, c'est une garantie de stabilité pour le long terme* ». Et le groupe Bull entend bien se servir de ce soutien comme d'un argument commercial.

La direction de Bull a dévoilé, à la fin de l'an dernier, son plan de développement triennal – baptisé *BullWay 2011-2013* – qui doit notamment lui permettre de faire progresser le chiffre d'affaires de 1,2 milliard en 2010 à 1,4 milliard d'euros et pratiquement de doubler la marge opérationnelle. La stratégie mise en place met l'accent sur les compétences du groupe dans la puissance de calcul informatique et les systèmes de sécurité. Deux domaines d'application sensibles. Bull compte parmi ses clients le CEA (Commissariat à l'Énergie Atomique) pour lequel il a conçu le Tera 100, premier supercalculateur petaflopique [un million de milliards d'opérations à la seconde, Ndr] développé en Europe. Le CEA l'utilisera notamment pour réaliser des simulations dans le domaine des armements nucléaires.

Les enjeux de souveraineté ne sont probablement pas étrangers à l'entrée du FSI au capital de Bull. L'État français s'intéresse de près à l'évolution du secteur informatique et au développement du *cloud computing*, qui permet d'avoir accès aux ressources et aux données informatiques à distance. Le groupe Bull veut y jouer un rôle important dans les années à venir. Le Ministre de l'Industrie et de l'Économie numérique, Éric Besson, s'est félicité de cette prise de participation, qui contribue, « *avec les investissements d'avenir, à accélérer le développement d'une offre compétitive de cloud computing en France* ».

Air Liquide, premier groupe français à émettre en yuans

Extrait, Laurence Bollack et Gabriel Gresillon, *Les Échos*, vendredi 9 septembre 2011

Le groupe Air Liquide innove en matière financière. Le leader mondial des gaz industriels a annoncé hier soir qu'il avait réalisé un emprunt obligataire classique à la Bourse de Hong Kong, devenant ainsi la première entreprise française à emprunter en monnaie chinoise. Le groupe dirigé par Benoît Potier a emprunté 1 750 millions de yuans (195 millions d'euros), au taux d'intérêt de 3 %, remboursable *in fine* au terme d'une durée de cinq ans.

« Cette opération nous permet de diversifier nos sources de financement à un taux très intéressant. En Chine continentale, les taux des emprunts bancaires avoisinent plutôt 7 % », explique Fabienne Lecorvaisier, directeur financier du groupe. Les fonds serviront à financer le développement d'Air Liquide dans le pays, où les ventes doivent dépasser 600 millions d'euros cette année. En optant pour cette source de financement, Air Liquide emboîte le pas à plusieurs multinationales, comme Mc Donald's, Caterpillar ou Volkswagen, qui ont toutes été séduites par cette façon de se procurer des yuans.

Les *business angels* veulent séduire les cadres salariés et les épargnants

Anne Drif, *Les Échos*, lundi 28 novembre 2011

Les banques « ferment les vannes » du crédit, les collectivités locales se désengagent... France Angels prend le contre-pied. La fédération des 85 réseaux français de *business angels*, qui ces cinq dernières années, a financé 1 500 jeunes entreprises innovantes pour un montant de 200 millions d'euros, donne le coup d'envoi ce matin, à la semaine des *business angels*. Objectif : ouvrir ces réseaux aux épargnants retraités et aux cadres salariés en activité.

« Les *business angels* doivent prendre le relais, indique Philippe Gluntz, le président de France Angels. Les entreprises rencontrent un vrai problème de financement et le modèle des fonds d'investissement marche de moins en moins bien avec la crise. Ils investissent dans des sociétés de plus en plus matures, ou dans des entreprises dans lesquelles ils ont déjà investies. Les *business angels* investissent 200 000 euros par entreprise, avec un risque sur deux, de perdre leur mise. C'est un investissement et une démarche citoyenne pour créer des emplois de proximité ».

De plus en plus, le réseau s'ouvre aux cadres salariés en activité, qui investissent souvent moins de 50 000 euros par an, voire rien, mais qui, forts de leurs compétences, donnent de leur temps à l'accompagnement des nouvelles entreprises. Les exemples ne manquent pas. Ainsi, Céline Lippi, qui après avoir dirigé NEC Philips, vient d'investir dans une *start-up* de l'Internet. « La valeur minimale de l'apport est variable et peut n'atteindre que 5 000 euros. C'est moins la participation individuelle qui importe que l'enveloppe globale que l'on injecte à plusieurs. Plutôt que de placer passivement son épargne dans un Livret A ou de l'assurance-vie, l'intérêt est de soutenir la dynamique économique et l'emploi ».

Parmi les 4 500 *business angels* recensés, la fourchette d'âge s'étale entre 23 et 83 ans, 60 % ayant plus de 50 ans. Ils sont 55 % à être encore en activité, comme le patron de H3C Énergies, Jean-Louis Brunet ; 15 % ont revendu leur entreprise comme Louis-Pierre Perrazi ; et 30 % sont à la retraite à l'instar de José Massol.

Reste la motivation fiscale, et la réduction d'impôt en cas d'investissement dans une jeune entreprise innovante. « Contrairement à l'idée reçue, la moitié seulement des membres de France Angels est imposée à l'ISF [Impôt de solidarité sur la fortune, Ndr] », indique Philippe Gluntz. À cet égard, France Angels veut d'ailleurs créer un statut de *business angels*, qui permettrait de mieux flécher les avantages fiscaux vers les investisseurs, qui accompagnent véritablement les entreprises innovantes de proximité.

Desserts surgelés : Boncolac achète Générale Pâtissière

Laurent Marcaillou, *Les Échos*, lundi 5 décembre 2011

Boncolac se recentre sur les desserts après la vente en juin dernier [juin 2011, Ndr] de son usine de crèmes glacées de Carcassonne (Aude) au groupe britannique R&R Ice-cream. La société Boncolac, filiale du groupe coopératif laitier 3A, vient de prendre une participation majoritaire, valorisée à trois millions d'euros (non assujettie à TVA), dans le capital de la société Générale Pâtissière, dont le siège social se situe à Bessan (Hérault). Cette dernière devrait réaliser un chiffre d'affaires d'environ 11,5 millions d'euros en 2011 (*versus* 9,25 millions en 2010) et un résultat net d'environ 250 000 euros. Philippe Pavageau, qui avait repris la société Générale Pâtissière en 2006, devient minoritaire au capital mais reste à la tête de ce fabricant de pâtisseries surgelées, de tartelettes et de produits de service (œufs à la neige, îles flottantes...), vendus dans la grande distribution et dans la restauration hors foyer.

Outre son atelier de Montblanc (Hérault), la société Générale Pâtissière a ouvert une seconde usine à Rivesaltes (Pyrénées-Orientales), début juin 2010, en investissant sept millions d'euros H.T. (TVA à 19,6 % en sus).

Le rachat de la société Générale Pâtissière pourrait être suivi d'autres acquisitions avec les liquidités apportées par la vente de l'usine de crème glacée. La société Boncolac produit des pâtisseries et des mets-traiteurs surgelés (tartes, gâteaux cuits, entremets, plaques de pain, canapés...) pour des marques de distributeur et sous licences, comme Fauchon depuis trois ans et Marie depuis le mois d'octobre dernier [octobre 2011, Ndr]. Elle emploie 350 salariés dans trois usines situées à Bonloc (Pyrénées-Atlantiques), Agen (Lot-et-Garonne), Saint-Médard-d'Eyrans (Gironde) et au siège social à Toulouse (Haute-Garonne). Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 107 millions d'euros en 2010, avant la vente de l'usine de crèmes glacées, qui représentait 47 % de son activité.